

FICHE SIGNALÉTIQUE

ATTIJARI DIVIDEND FUND

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 20/07/2018 sous la référence n° VP18083.


Directeur
Hicham ELALAMY

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **100% MASI**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP ATTIJARI DIVIDEND FUND est d'offrir aux souscripteurs un taux de dividende annuel au moins égal au dividend yield du marché actions marocain, situé historiquement entre 3% et 4%.**

Cet objectif sera atteint en investissant essentiellement dans des actions à haut rendement, c'est à dire dont le dividend yield est élevé.

- Stratégie d'investissement :

ATTIJARI DIVIDEND FUND étant un OPCVM " ACTIONS ", son actif sera principalement investi sur les titres à haut rendement de dividende.

Le fonds investira en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le Fonds pourra également investir, dans la limite de la réglementation en vigueur, une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, d'OPCC et de titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT).

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net en autres valeurs et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP ATTIJARI DIVIDEND FUND inclut les instruments financiers ci-après :

- Valeurs mobilières cotées à la bourse des valeurs de Casablanca, certificats d'investissements et droits d'attributions ou de souscriptions,
 - Valeurs mobilières faisant l'objet de transactions sur tout marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public,
 - Parts ou actions d'OPCVM,
 - Titres de FPCT, d'OPCI et d'OPCC,
 - Titres de créances négociables,
 - Obligations,
 - Titres émis ou garantis par l'Etat,
 - Liquidités, créances représentatives des opérations de pensions,
 - Bons de Caisses,
 - Opérations de prêts emprunts de titres,
 - Autres valeurs permises par la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **5 ans**
 - Souscripteurs concernés : **Personnes physiques et morales**

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **1^{er} Janvier au 31 Décembre**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, La valeur liquidative est calculée chaque vendredi et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et de Wafa Gestion, selon une fréquence hebdomadaire et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**
 - **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Locaux du réseau d'Attijariwafa Bank, ainsi que Wafa Gestion.**
 - **Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.**
 - **Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**
 - **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Les sommes distribuables sont entièrement distribuées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'Etablissement de Gestion du FCP.**
 - **Mode de comptabilisation des coupons : Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des intérêts encaissés.**
 - **Modalités d'information et de distribution : Les porteurs de parts du fonds seront informés par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution.**
 - **Entité en charge de la distribution aux souscripteurs : ATTIJARIWAFI BANK, sise à Casablanca,2, Bd Moulay Youssef - Téléphone : 0522 29 88 88**

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits, dont 0,4% part incompressible acquise au FCP.**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 1,5% HT des montants rachetés, dont 0,4% part incompressible acquise au FCP.**

- Cas d'exonération :
 - A la discrétion des réseaux placeurs.
- Frais de gestion :
 - 2% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%
(4) Dépositaire :	0,08%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de Wafa GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **30/04/2018, GP18020**
- Société de gestion : **Wafa GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **HILALI Reda** en sa qualité de **Directeur Général**.
- Dépositaire : **Attijariwafa Bank, sis.2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca**, représentée par **Monsieur Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Adjoint**.
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Wafa Gestion	HAITAMI Mohamed Adil et Houssein BELCADI	0522 45 38 38
Attijariwafa Bank	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	0522 29 88 88

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.